

# **PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL DU FONDS SOCIAL EUROPEEN POUR L'EMPLOI ET L'INCLUSION EN METROPOLE**





# I - Une nouvelle programmation 2014 - 2020

## I.1. De « Lisbonne » à « Europe 2020 »

- Des nouveaux objectifs stratégiques pour l'ensemble des Etats membres : une croissance intelligente, durable et inclusive
- Une approche centrée sur des indicateurs clés : mettre l'accent sur les résultats

| Domaine                                 | Cible UE                                                                                                            | Cible France                                           | Données France                                    |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Emploi                                  | 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans                                                                           | 75 % dont taux d'emploi des femmes 70 %                | 69,1 % (2011) – femmes (64,6%)                    |
| Recherche et Développement              | Investissement de 3 % du PIB                                                                                        | 3 %                                                    | 2,26 % (2010)                                     |
| Environnement                           | Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990                                          | - 14 % en 2020 hors ETS par rapport à 2005             | - 4 % (2010 par rapport à 2005)..... <sup>3</sup> |
|                                         | Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %                                          | 23 %                                                   | 12,8 % (2010) <sup>4</sup>                        |
|                                         | Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique                                                                    | 130 Mtep en consommation d'énergie finale <sup>5</sup> | 155 Mtep (2010)                                   |
| Education                               | Abaissment du taux de décrochage scolaire à moins de 10 %                                                           | 9,5 %                                                  | 12 % (2011)                                       |
|                                         | Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans                      | 50 % <sup>6</sup>                                      | 43,4 % (2011)                                     |
| Lutte contre la pauvreté et l'exclusion | Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale | 1,9 millions en 2020 <sup>7</sup>                      | 11,2 millions                                     |

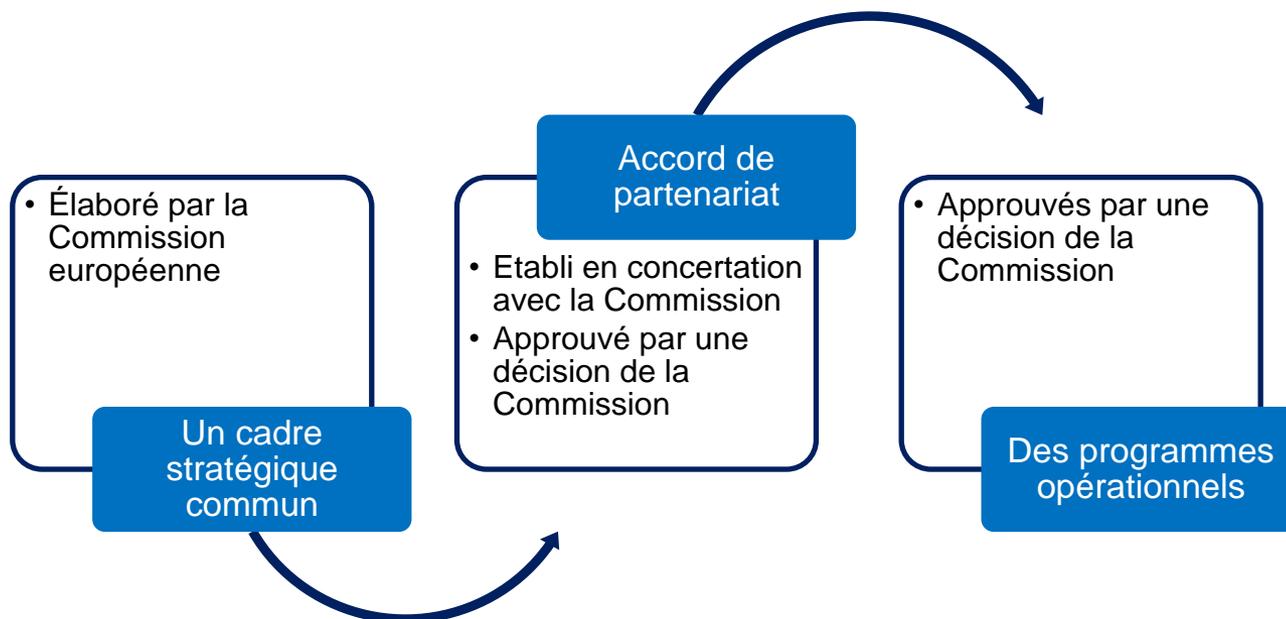
Source : Eurostat





# I - Une nouvelle programmation 2014 - 2020

## I.2 Une nouvelle politique de cohésion



- Compatibilité avec les programmes nationaux de réforme
- Prise en compte des recommandations pertinentes spécifiques à chaque pays visées à l'article 121, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et des recommandations correspondantes du Conseil adoptées en vertu de l'article 148, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.





# I - Une nouvelle programmation 2014 - 2020

## I.3 Renforcement de l'efficacité et des performances

### Focalisation sur les résultats

- Indicateurs communs et spécifiques aux différents programmes, rapports, suivi et évaluation

### Cadre de performance

- Étapes et objectifs clairs et mesurables
- examen des performances en 2019 (valeurs intermédiaires)

### Réserve de performance

- 6 % des dotations nationales (par État membre, fonds et catégorie de régions)

### Conditionnalité ex-ante

- S'assurer que les conditions nécessaires à un investissement efficace sont remplies

### Conditionnalité macroéconomique

- Alignement sur la nouvelle gouvernance économique





## II – Une nouvelle architecture de gestion

### II.1 La nouvelle architecture du FSE en France

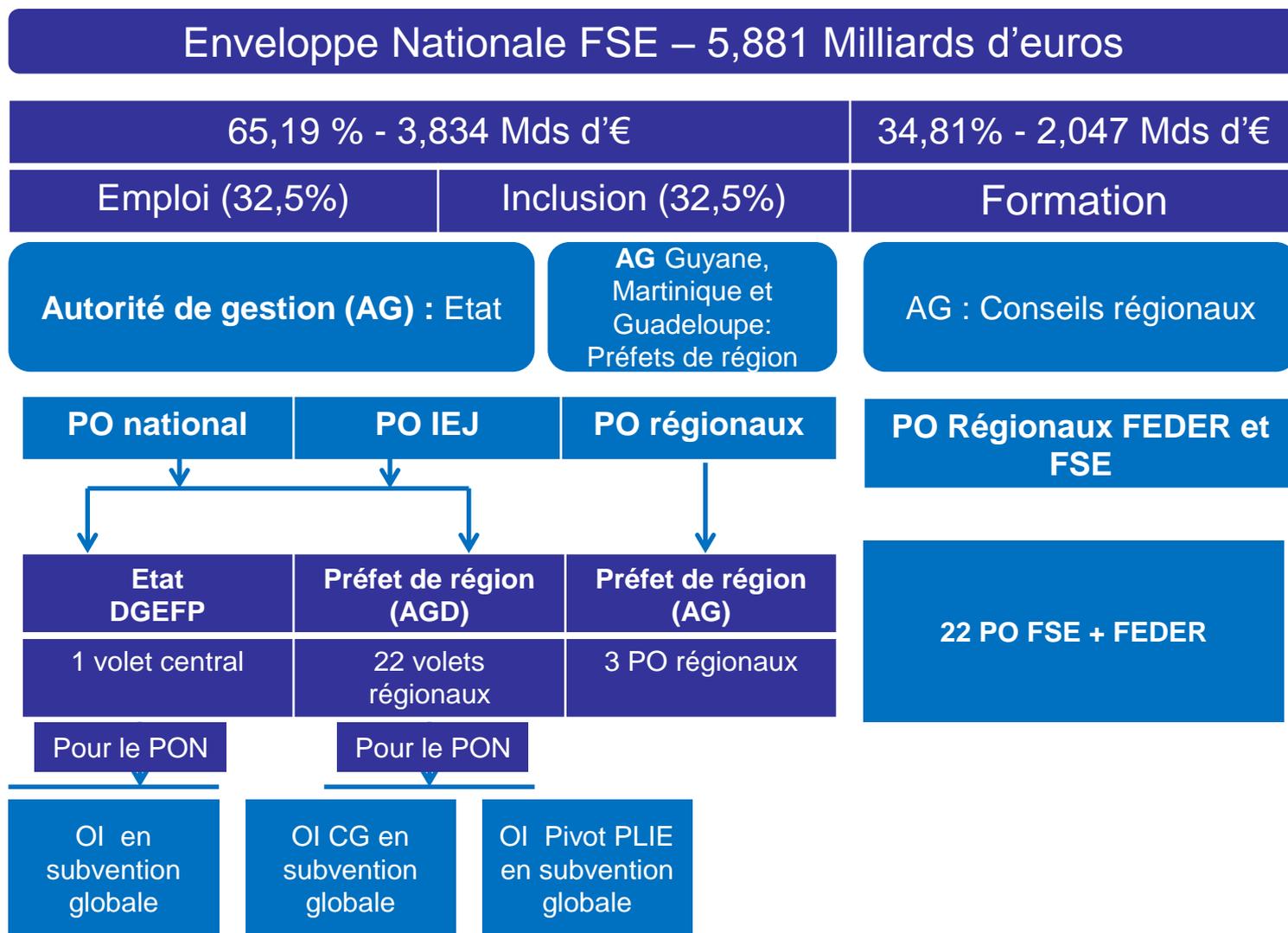
1. Dans le cadre de la nouvelle étape de la décentralisation, les Conseils régionaux ont été désignés autorités de gestion à hauteur de 35 % de l'enveloppe nationale FSE au titre, en particulier, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation.
2. L'Etat est autorité de gestion pour l'emploi et l'inclusion, à hauteur de 65 %.
  - Des délégations de gestion aux Conseils généraux qui le souhaitent sont prévues dans le cadre d'un accord cadre national avec l'Assemblée des Départements de France (ADF).
  - La possibilité pour les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de bénéficier de délégations de gestion a été confirmée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.





## II – Une nouvelle architecture de gestion

### II.1 La nouvelle architecture du FSE en France





## III - Stratégie d'intervention du PON FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole

### Introduction : une concertation nationale

Le processus de concertation et d'élaboration du programme opérationnel National FSE s'est déroulé en plusieurs étapes associant l'ensemble du partenariat national

Trois séminaires dédiés aux objectifs thématiques 8,9 et 10 relevant du FSE dans le cadre de la préparation de l'accord de Partenariat

Un réunion de concertation nationale le 27 septembre 2013 à Paris : Présentation de la V1 projet de programme opérationnel national

un séminaire dédié à l'approche par les résultats à Nantes les 16 et 17 octobre 2013

-  Plus de 60 contributions du partenariat national reçues et analysées
-  De nombreuses réunions avec les réseaux et acteurs
-  Trois versions du programme ont été mises en ligne, attestant de la prise en compte des contributions reçues, des travaux conduits avec le Partenariat national mobilisé et des avancées dans l'élaboration du programme.





## III - Stratégie d'intervention du PON FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole

### III.1 Trois orientations stratégiques :

1. Concentration accrue du fonds social européen :
  - ↪ Sept priorités d'investissement choisies dont quatre relevant de la concentration
  - ↪ Un ciblage du soutien en faveur de ceux qui en ont le plus besoin
2. Une approche stratégique :
  - ↪ Passage d'une approche par dispositif et acteur à une approche par politique publique
  - ↪ Un cadre logique d'intervention, associant des cibles pour des indicateurs de réalisation et de résultat, à des objectifs spécifiques à l'intervention du FSE
3. Un levier de transformation des politiques publiques :
  - ↪ Innovation et changement via notamment le soutien aux expérimentations et à l'innovation sociale





# III - Stratégie d'intervention du PON FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole

## III.2 Les défis à relever

### Défi 1 :

- contribuer à la personnalisation accrue de l'offre de services en direction des demandeurs d'emploi, particulièrement pour les publics qui en ont le plus besoin via, notamment, des modalités d'intervention spécifiques et des approches innovantes.

### Défi 2 :

- améliorer l'accompagnement des jeunes, en particulier, ceux qui sont le plus exposés au risque de chômage, pour faciliter leur accès à l'emploi

### Défi 3 :

- développer l'emploi et les compétences pour faire face aux mutations et contribuer à la sécurisation des trajectoires professionnelles

### Défi 4 :

- promouvoir le vieillissement actif via le maintien et le retour à l'emploi des seniors

### Défi 5 :

- renforcer l'inclusion active pour lutter contre la précarité et la pauvreté

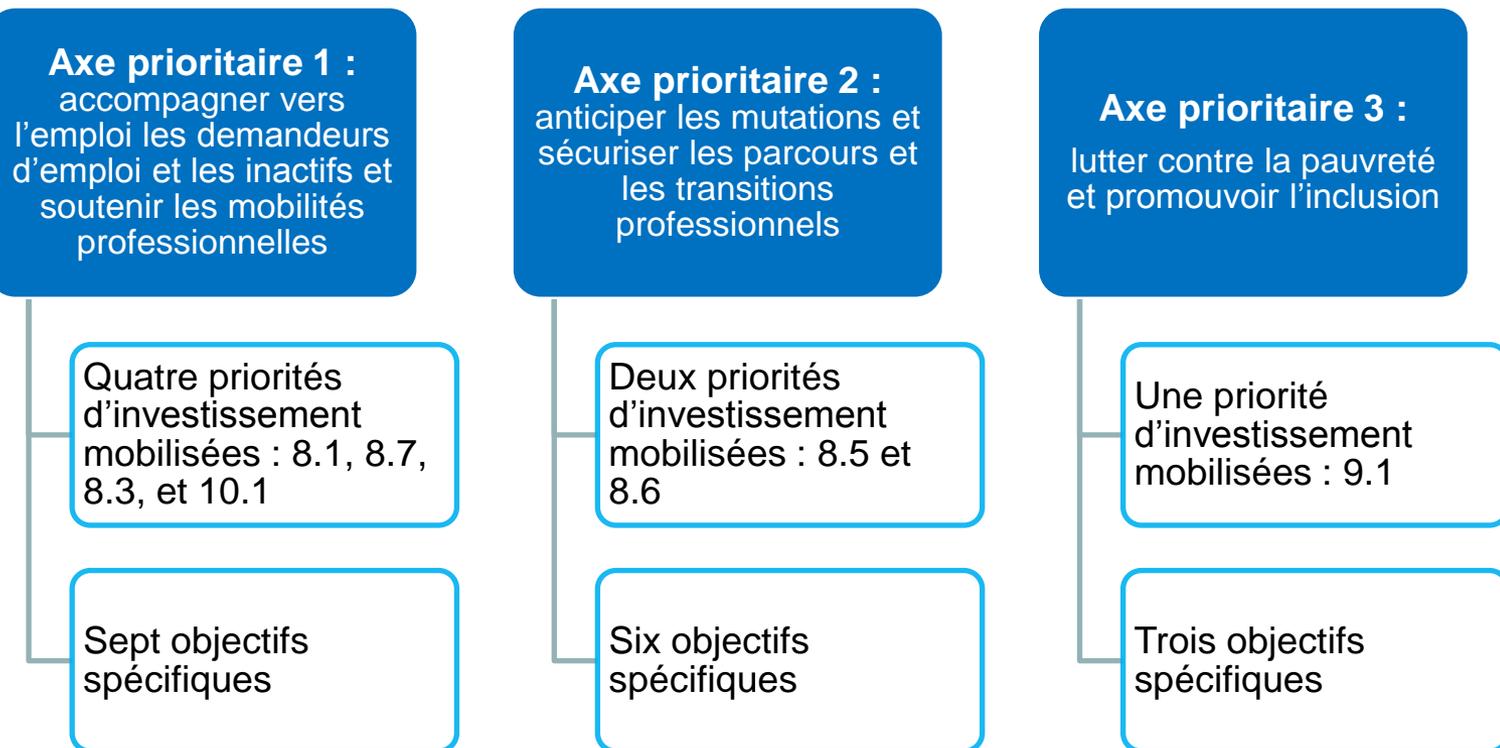




# III - Stratégie d'intervention du PON FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole

## II.3 Trois axes stratégiques et un axe dédié à l'Assistance technique

**3 Objectifs thématiques , 7 priorités d'investissement et 16 objectifs spécifiques**





# III - Stratégie d'intervention du PON FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole

| Objectifs thématiques                                                                                                                                                     | Priorités d'investissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>OT 8 - Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre</p>                                                                       | <p>PI 8.1 L'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle</p> <p>PI 8.3 L'emploi indépendante, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes</p> <p>PI 8.5 L'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs</p> <p>PI 8.6 Le vieillissement actif et en bonne santé</p> <p>PI 8.7 La modernisation des institutions du marché du travail, telles que les services publics et privés de l'emploi, de façon à mieux répondre aux besoins du marché du travail, y compris par des actions visant à améliorer la mobilité professionnelle transnationale ainsi qu'en faisant appel à des programmes de mobilité et à une meilleure coopération entre les organismes et les parties prenantes concernées</p> |
| <p>OT 9 - Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination</p>                                                                | <p>PI 9.1 L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <p>OT 10 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie.</p> | <p>PI 10.1 La réduction et la prévention du décrochage scolaire et la promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

 **Concentration**





# III - Stratégie d'intervention du PON FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole

## III.4 Présentation par axe et PI

### Axe 1 accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs et soutenir les mobilités professionnelles

#### PI 8.1

- **OS unique** : Augmenter le nombre de participants D.E ou inactifs accompagnés, en ciblant les jeunes, notamment les moins qualifiés, les seniors, les chômeurs récurrents ou en activité réduite et les parents étant ou ayant en congé parental et/ou bénéficiaires ou ayant été bénéficiaires d'un CLCA

#### PI 8.7

- **OS 1** : Expérimenter de nouveaux types de services à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises
- **OS 2** : Augmenter le nombre de conseillers formés aux nouveaux services et modalités d'accompagnement, pour améliorer leur expertise sur le fonctionnement du marché du travail

#### PI 8.3

- **OS 1** : Augmenter le nombre de créateurs et de repreneurs accompagnés
- **OS 2** : Mutualiser les pratiques d'accompagnement des créateurs et des repreneurs pour en améliorer la qualité

#### PI 10.1

- **OS 1** : Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans participant à des actions de prévention du décrochage scolaire
- **OS 2** : Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans décrocheurs accompagnés





# III - Stratégie d'intervention du PON FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole

## III.4 Présentation par axe et PI

Axe 2 : anticiper les mutations et sécuriser les parcours et les transitions professionnels

### PI 8.5 :

- **OS 1** : Améliorer la gestion de l'emploi et des compétences en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations
- **OS 2** : Mobiliser les entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l'égalité salariale et professionnelle
- **OS 3** : Former les salariés qui bénéficient le moins de la formation : les moins qualifiés, les femmes et les seniors
- **OS 4** : Former les salariés licenciés
- **OS 5** : Développer l'emploi, via la gestion des compétences, dans les bassins d'emploi touchés par les restructurations pour les entreprises non couvertes par les conventions de revitalisation

### PI 8.6 :

- **OS unique** : Mettre en place des actions de gestion des âges en entreprises visant, notamment, à améliorer les conditions de travail des seniors





## III - Stratégie d'intervention du PON FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole

### III.4 Présentation par axe et PI

#### Axe 3 lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

##### PI 9.1

- **OS 1:** Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale
- **OS 2 :** Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre d'insertion
- **OS 3 :** Développer les projets d'innovation sociale créateurs d'emploi et de cohésion sociale





# III - Stratégie d'intervention du PON FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole

## III.4 Présentation par axe et PI

### Axe 3, PI 9.1 inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

| OS                                                                                                                                                                        | Changements attendus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Types d'actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| OS 1:<br>Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale | <ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer la couverture territoriale de l'offre d'insertion.</li><li>• Accroître le nombre de personnes très éloignées de l'emploi accompagnées dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi ;</li><li>• Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement globale</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• La mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés vers l'emploi eu égard aux différents types de freins à lever, dans une approche globale de la personne</li><li>• L'orientation, la formation et l'accompagnement des jeunes très désocialisés</li><li>• L'amélioration de l'ingénierie de parcours</li><li>• La mobilisation renforcée des employeurs permettant de faciliter l'accès des publics à une plus large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emploi</li><li>• Le développement de la responsabilité sociale des entreprises</li><li>• La coopération entre les entreprises du secteur marchand et les structures d'insertion par l'activité économique</li></ul> |





# III - Stratégie d'intervention du PON FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole

## III.4 Présentation par axe et PI

### Axe 3, PI 9.1 inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

| OS                                                                                          | Changements attendus                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Types d'actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| OS 2 :<br>Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre d'insertion      | <ul style="list-style-type: none"><li>• Créer les conditions d'une animation renouvelée de l'offre d'insertion ;</li><li>• Augmenter le nombre d'accords territoriaux de coordination de l'offre d'insertion ;</li><li>• Améliorer la lisibilité de l'offre d'insertion dans les territoires</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Les projets de coordination de l'offre d'insertion au plan territorial</li></ul>                                                                                                                                                                                                                |
| OS 3 Développer les projets d'innovation sociale créateurs d'emplois et de cohésion sociale | <ul style="list-style-type: none"><li>• Augmenter le nombre de projets innovants afin d'améliorer le service rendu et les conditions de mises en œuvre</li></ul>                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"><li>• Réponses nouvelles à des besoins émergents</li><li>• projets innovants eu égard aux défis environnementaux et aux besoins sociaux</li><li>• Les projets de modélisation, de capitalisation et d'évaluation des expériences en matière d'innovation sociale et d'ingénierie de projets</li></ul> |





## III - Stratégie d'intervention du PON FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole

### III.4 Présentation par axe et PI

**Axe 3, PI 9.1** inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

**Principaux groupes cibles visés** : Toutes les personnes, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable : par exemple, compétences et savoirs de base peu ou mal maîtrisés, très faible niveau de formation/qualification, personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, de mobilité, de garde d'enfants, personnes en situation de handicap...





# III - Stratégie d'intervention du PON FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole

## III.4 Présentation par axe et PI

**Axe 3, PI 9.1 inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi**

**Principes directeurs du choix des opérations :**

